

(Moins de bureaucratie) pour les PME et les particuliers

15.07.2019

D'un coup d'oeil

EasyGov.swiss est le guichet en ligne pour les PME. Depuis près de deux ans, il allège considérablement les charges administratives des entreprises et les aide ainsi à réduire leurs frais et le temps consacré à des démarches diverses. La plateforme numérique a récemment élargi sa palette de services, qui inclut désormais des services des offices de poursuites.

De nouvelles fonctionnalités importantes ont été ajoutées sur la plateforme [EasyGov.swiss](https://www.easygov.swiss). Les offices des poursuites y sont désormais aussi connectés. Entreprise ou particulier, chacun peut demander un renseignement relatif à des poursuites ou déposer une réquisition de poursuite sur EasyGov.swiss. Le système propose automatiquement l'office compétent. Ainsi, pour obtenir un renseignement relatif à des poursuites en lien avec une entreprise, il est possible de réunir toutes les informations requises en ligne. Avec une signature numérique, il est possible d'effectuer le processus en ligne de A à Z. Les services activés début juillet sont les suivants:

- Un formulaire ad hoc permet d'effectuer en ligne les demandes de cautionnement.
- Il est possible d'intenter des poursuites à l'encontre d'un particulier ou d'une personne morale.
- Demander un extrait du registre des poursuites est également possible. Cela vaut aussi pour les personnes morales et ce sans enregistrement ni login, autrement dit dans la partie publique.

Une offre en constant développement

En créant la plateforme EasyGov.swiss à l'automne 2017, le Seco a fait un grand pas vers la numérisation de l'administration. Dans les démarches auprès des autorités, il faut souvent fournir plusieurs fois les mêmes informations, du fait que les différents services n'utilisent pas les mêmes formulaires ni les mêmes systèmes. C'est non seulement agaçant, mais cela occasionne aussi des frais. L'administration en est consciente et développe continuellement l'offre de services.

Depuis 2017, les entreprises peuvent accéder à une vaste offre de services et démarches avec les autorités, en format numérique, réunis sur une seule plateforme. Cela allège les charges administratives des entreprises et leur permet de se concentrer sur leur activité principale. Plus de 13 000 PME effectuent déjà des démarches via cette plateforme officielle de la Confédération, des cantons et des communes.



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch